

Délibération relative à l'élection du vice-président étudiant du Conseil Académique

Le président de l'Université de Bordeaux

Vu le code de l'éducation et notamment son article L 712-2 ;

Vu les statuts de l'Université de Bordeaux en vigueur ;

Considérant la candidature à la fonction de vice-présidence étudiante du conseil académique de :

- Madame Marie-Juliette CAPPONI

Article 1 : élection et durée du mandat

Les conseillers se sont prononcés de la manière suivante :

Nombre de votants : 70

Nombre de bulletins blancs ou nuls :

Nombre de bulletins blancs ou nuls : 10

Nombre voix pour Marie-Juliette CAPPONI : 60

Madame Marie-Juliette CAPPONI est élue vice-présidente étudiante du Conseil Académique à compter du jour de l'élection.

Son mandat s'achève avec celui qu'elle occupe au sein du conseil académique.

Article 2 :

La présente décision sera transmise au chancelier des universités d'Aquitaine. Elle sera publiée sur le site internet de l'université sur les pages dédiées aux actes réglementaires.

Fait à Bordeaux, le 04 février 2022
en deux exemplaires originaux,

Dean LEWIS

Président de l'université de Bordeaux

